
Discussion du GAC relative à la piste de travail 2 sur la responsabilité

Séance 4 - Piste de travail 2 sur la responsabilité

Table des matières

Objectifs des séances	1
Contexte	2
Le rapport final de la WS2	2
Rapport d'évaluation de l'ICANN org	3
Approbation par le Conseil d'administration des recommandations du rapport final et du potentiel soutien de l'organisation ICANN	3
Rapports de l'ICANN org sur les progrès de la mise en œuvre.	3
Domaines de mise en œuvre du GAC	4
Ordre du jour	5
Principaux documents de référence	5
Informations complémentaires	6

Objectifs des séances

Avec l'adoption des recommandations de la piste de travail 2 (WS2) sur la responsabilité par le Conseil d'administration de l'ICANN en novembre 2019, l'organisation ICANN et les groupes communautaires individuels ont désormais l'obligation d'entreprendre la mise en œuvre de ces recommandations.

Au cours de cette séance, les membres du GAC examineront les progrès accomplis dans la planification de la mise en œuvre depuis l'ICANN68 (y compris l'élaboration de l'[outil de suivi de la mise en œuvre opérationnelle](#) du GAC) et réfléchiront aux prochaines étapes possibles de la mise en œuvre. Le GAC discutera également des efforts visant à mettre en œuvre la valeur fondamentale de l'ICANN relative aux droits de l'homme.

Contexte

En mars 2014, la [transition du rôle de supervision des fonctions IANA](#) a été lancée, tout comme la piste de travail 1 (WS1) de l'ICANN qui vise à développer des mécanismes de renforcement de la responsabilité de l'ICANN. La WS1 a conclu ses travaux en février 2016 et le rapport de ce groupe a été approuvé par les [organisations membres de l'ICANN](#) (y compris le GAC) et adopté par le Conseil d'administration de l'ICANN en mars 2016.

En octobre 2016, une nouvelle valeur fondamentale relative aux droits de l'homme a été ajoutée aux statuts constitutifs de l'ICANN. Pour que cette valeur fondamentale entre en vigueur, l'élaboration d'un cadre d'interprétation a été requise dans le cadre du travail de la piste de travail 2 (WS2).

La piste de travail 2 (WS2) a été chargée d'aborder des questions liées à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre était censé dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA initiale. La WS2 a conclu ses travaux en juin 2018 avec le [rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité](#) et le rapport final de la piste de travail 2 a été approuvé par les organisations membres (y compris le GAC) en novembre 2018.

Le cadre d'interprétation (Fol) pour la valeur fondamentale des droits de l'homme a été élaboré par la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité. Ce Fol accompagne le rapport final de la WS2 en tant qu'annexe 3. La première partie du document annexé indique le cadre d'interprétation proposé pour la valeur fondamentale relative aux droits de l'Homme. La deuxième partie de ce document portait sur les « considérations » énumérées au paragraphe 24 de l'annexe 12 du rapport final du CCWG-Responsabilité.

Le rapport final de la WS2

Le rapport final de la WS2 comprenait une liste exhaustive de près de 100 recommandations individuelles qui ont été classées en huit domaines :

1. Diversité du travail de la communauté sur les politiques*
2. Lignes directrices pour une conduite de bonne foi lors de la destitution des membres du Conseil*
3. Droits de l'Homme*
4. Juridiction*
5. Amélioration du bureau de l'Ombudsman de l'ICANN
6. Renforcement de la responsabilité des SO/AC*
7. Responsabilité du personnel
8. Transparence*

Chacun des huit (8) domaines contenait plusieurs recommandations en sous-rubriques. Six de ces domaines (identifiés par un « * » ci-dessus) semblent contenir des implications pour la mise en

œuvre opérationnelle du GAC ou pour d'autres travaux, y compris la diversité, la destitution de bonne foi des membres du Conseil, les droits de l'homme, la juridiction, le renforcement de la responsabilité et de la transparence des SO et AC. Au total, quarante-deux (42) recommandations distinctes méritent l'attention et la considération du GAC.

Rapport d'évaluation de l'ICANN org

Avant la finalisation des recommandations de la WS2, le Conseil avait demandé à l'organisation de l'ICANN (org) de préparer un rapport d'évaluation de mise en œuvre, y compris des estimations des ressources nécessaires, pour préparer l'examen final du conseil des recommandations du rapport final de la WS2. Le [rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la WS2](#) a été élaboré par l'organisation ICANN pour répondre à ce besoin. Il a été achevé le 5 novembre 2019 et n'a pas fait l'objet d'une période de consultation publique.

Approbation par le Conseil d'administration des recommandations du rapport final et du potentiel soutien de l'organisation ICANN

Le 7 novembre 2019, le Conseil d'administration de l'ICANN a examiné les recommandations du rapport final de la piste de travail 2 de 2018 et du rapport d'évaluation de 2019 de l'organisation ICANN et a donné son approbation finale à l'ensemble des recommandations complètes du rapport final de la piste de travail 2.

Selon le rapport d'évaluation, le Conseil d'administration de l'ICANN a déterminé que « la priorisation de la mise en œuvre des recommandations de WS2 et son organisation seront facilitées par le processus de budgétisation et de planification. » Cela signifie que pour la planification de la mise en œuvre de la WS2 par l'ICANN org, l'organisation peut d'abord identifier et aller de l'avant avec les recommandations qui n'ont pas besoin d'un cycle budgétaire pour être mises en œuvre. Deuxièmement, l'organisation pourra alors avoir la capacité de fournir du soutien à la communauté de l'ICANN pour les parties des recommandations de la piste de travail 2 dont la mise en œuvre est du ressort de la communauté. Enfin, l'organisation ICANN pourra identifier le cycle budgétaire futur et les délais estimés pour toutes les recommandations individuelles restantes à mettre en œuvre.

Rapports de l'ICANN org sur les progrès de la mise en œuvre.

Le 8 mai 2020, avant l'ICANN68, via un article de blog de l'ICANN ([« Vers la mise en œuvre : prochaines étapes pour la piste de travail 2 »](#)), il a été rapporté que (1) « l'organisation ICANN a commencé à mettre en œuvre plusieurs recommandations », (2) « une partie importante des recommandations restantes s'appliquent à la communauté, telles que celles relatives à la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs », et (3) « l'organisation ICANN fournira régulièrement des rapports de situation de la mise en œuvre détaillant les

réalisations, les travaux en cours et les plans pour l'avenir », le premier de ces rapports devant être publié au cours du troisième trimestre de l'année civile 2020.

Le 2 juillet 2020, l'organisation ICANN a annoncé, via un autre article de blog de l'ICANN ([« État de la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude d'impact sur les droits de l'homme de l'organisation ICANN »](#)), qu'elle avait mis en œuvre près de la moitié des recommandations au cours de l'année qui a suivi la publication de sa première [étude d'impact sur les droits de l'homme](#) menée en interne.

Le 17 août 2020, l'organisation ICANN a annoncé, via un autre article de blog de l'ICANN ([« Renforcer notre structure et améliorer la collaboration »](#)), qu'elle avait formé un nouveau département de l'ICANN dénommé « Domaines mondiaux et stratégie ». Ce nouveau département inclut maintenant une équipe « chargée de la responsabilité et le soutien aux révisions » qui « coordonnera la gouvernance entre les fonctions internes pour la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN et de sa piste de travail 2 (WS2) ».

Domaines de mise en œuvre du GAC

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 (WS2) est utilisé par l'organisation pour aider à élaborer un plan de mise en œuvre des près de 100 recommandations de la piste de travail 2. Le rapport d'évaluation reconnaît que la mise en œuvre des recommandations sera un « engagement organisationnel important qui nécessitera un plan détaillé de mise en œuvre et prendra un certain nombre d'années à se terminer. »

Fait intéressant, le rapport d'évaluation a pris soin de noter que, « le rapport n'aborde pas la possibilité qu'auront les organisations de soutien et les comités consultatifs (SO/AC) de mettre en œuvre ces recommandations. Ceci est destiné à l'examen par les communautés. » (Voir rapport d'évaluation aux pages 4 et 5.) Le rapport d'évaluation reconnaît également que, « plusieurs recommandations exigent des travaux par la communauté. Les plans de mise en œuvre des SO/AC doivent envisager la priorisation et le calendrier de même que les ressources devant leur être allouées » (voir rapport d'évaluation à la page 5).

Le personnel de soutien au GAC a examiné de près le rapport final de la piste de travail 2 et a identifié les quarante-deux (42) recommandations individuelles ayant une incidence sur le GAC d'une manière ou d'une autre. Chacune de ces recommandations individuelles correspondant aux huit (8) axes thématiques du rapport final de la piste de travail a été présentée dans un document distinct dans le but d'identifier les recommandations applicables au GAC. Le présent document a été conçu afin de [dresser une liste](#) des recommandations devant être mises en œuvre par le GAC.

La mise en œuvre, les plans et les priorités pour aborder ces recommandations doivent finalement être discutés et développés par les membres du GAC. À l'ICANN68, les membres du GAC ont discuté

des options potentielles pour la mise en œuvre de ces recommandations d'intérêt du GAC. Les coprésidents du Groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international (HRILWG) ont informé les membres du GAC de l'état des efforts de l'organisation ICANN en vue de la mise en œuvre de ces recommandations, en se concentrant sur la mise en œuvre de la nouvelle valeur fondamentale des droits de l'homme de l'ICANN. Les coprésidents du Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociale de l'ICANN à l'égard du respect des droits de l'homme (CCWP-HR) ont également partagé des informations avec le GAC à l'ICANN68 concernant leurs efforts pour créer un outil de mise en œuvre pour les organisations de soutien et les comités consultatifs de l'ICANN afin d'aider à organiser et à suivre la mise en œuvre des diverses recommandations du WS2, y compris celles qui ont un impact sur les droits de l'homme.

Ordre du jour

Au cours de la séance de l'ICANN69, les participants du GAC poursuivront les discussions sur la mise en œuvre de la WS2 et examineront les progrès réalisés via un [outil de planification de la mise en œuvre](#) qui a été élaboré pour permettre au GAC d'évaluer, de hiérarchiser et de mettre en œuvre les différentes recommandations de manière efficace. Une attention particulière sera accordée à la manière dont le GAC peut mettre en œuvre la nouvelle valeur fondamentale concernant les droits de l'homme. Les membres seront invités à donner leur avis sur l'outil et sur la structure la plus efficace pour progresser dans l'effort de mise en œuvre.

Ordre du jour préliminaire (en date du 24 septembre 2020) -

- Mise à jour des actions depuis l'ICANN68
 - Développement de l'[outil de suivi du GAC](#) et prochaines étapes
 - Commentaires sur l'outil
 - Guide du GAC sur les options d'évaluation et de mise en œuvre (par exemple, affectations et bénévoles)
- Étude de cas de mise en œuvre - valeur fondamentale des droits de l'homme - Efforts de mise en œuvre du HRIL WG

Principaux documents de référence

- Rapport final de la piste de travail 2 du CCWG (juin 2018) - <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccwg-acct-ws2-final-24jun18-en.pdf>
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG (novembre 2019) - https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2%20Implementation%20Assessment%20Report_5Nov2019.pdf
- Résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN approuvant les recommandations de la WS2 (7 novembre 2019) - <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2019-11-07-en#2.c>

- Recommandations spécifiques du rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité en matière de responsabilité des SO et des AC - <https://gac.icann.org/working-group/gac-operating-principles-evolution-working-group-gope-wg#wg-doc-head>
- Outil de suivi de la mise en œuvre de la piste de travail 2 du GAC - <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NOTa6ULaUihKIVAKzpBaRBknScBDMZcuy95D10TcDF0/edit#gid=1015079592>

Informations complémentaires

- Piste de travail 2 - Page d'accueil du renforcement de la responsabilité de l'ICANN - <https://community.icann.org/display/WEIA>
- Transcription de la séance GAC-Conseil d'administration de l'ICANN67 - <https://static.ptbl.co/static/attachments/237804/1583992130.pdf?1583992130>
- Article de blog de l'organisation ICANN en date du 8 mai 2020 - <https://www.icann.org/news/blog/moving-toward-implementation-next-steps-for-work-stream-2>

Gestion des documents

Réunion	Réunion générale annuelle virtuelle ICANN69, du 13 au 22 octobre 2020
Titre	Discussion du GAC concernant la piste de travail 2 sur la responsabilité
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public (après la réunion)
Date de distribution	Version 2 : 6 octobre 2020